



OFFICE LUXEMBOURGEOIS  
D'ACCREDITATION ET DE  
SURVEILLANCE

# CERTIFICAT D'ACCREDITATION

N°. 3/022

En application des dispositions de la loi modifiée du 4 juillet 2014 et du règlement grand-ducal du 12 avril 2016, le chef de département de l'OLAS, se basant sur l'avis du Comité d'accréditation, atteste que l'organisme d'inspection

**Administration des services techniques de l'agriculture  
ASTA – Division agronomique  
16, route d'Esch  
L-1470 Luxembourg**

possède, conformément aux critères de la norme **ISO/IEC 17020:2012**, la compétence pour effectuer les inspections référencées dans sa portée d'accréditation. La présente accréditation, valable jusqu'au **17 mars 2030**, est soumise à une surveillance périodique.

Dominique Ferrand  
Chef de département de l'OLAS

L'OLAS est signataire des accords de reconnaissance mutuelle d'EA (European co-operation for Accreditation) pour l'accréditation dans ce domaine.

Date d'émission : 17 mars 2025

Pour vérifier la validité du certificat d'accréditation veuillez consulter sous <http://www.portail-qualite.lu>



OFFICE LUXEMBOURGEOIS  
D'ACCREDITATION ET DE SURVEILLANCE

1004488